https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/circulaire-n-dgosr12015362-du-15-decembre-2015-relative-a-la-troisieme-delegation-des-credits-du-fonds-de-modernisation-des-etablissements-de-sante-publics-et-prives-au-titre-de-lannee-2015/
Circulaire n° DGOS/R1/2015/362 du 15 décembre 2015 relative à la troisième délégation des crédits du fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés au titre de l'année 2015
15/12/2015
La présente circulaire délègue et répartit pour chaque région, au titre de l’année 2015, un montant de 123,0 M€ de crédits du fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés(FMESPP).